

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 436-99

Le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, à sa séance ordinaire qui aura lieu le 16 avril 2019, se propose de statuer sur deux demandes de dérogations mineures au règlement de zonage portant le numéro 436-99, à savoir :

1. **19, rue des Pinsons** : Aux fins de permettre :
 - a) Une nouvelle occupation au sol (agrandissement), d'une superficie de 7,71 mètres carrés (83 pieds carrés), supérieure à 50 % de l'occupation au sol du bâtiment initial, située dans la marge avant, soit une occupation additionnelle de 116 %, alors que l'article 18.2.6 du règlement de zonage portant le numéro 436-99 stipule qu'un agrandissement situé dans la marge de non-construction ne doit pas créer une nouvelle occupation au sol supérieure à 50 % de l'occupation au sol du bâtiment initial située dans la marge de non-construction.
 - b) La construction d'une galerie dans la marge riveraine de 2,44 mètres par 8,53 mètres (20,81 mètres carrés) adjacente à la nouvelle occupation au sol de l'agrandissement projeté, ainsi qu'un escalier permettant l'accès à cette galerie, alors que l'article 18.2.6 du règlement de zonage portant le numéro 436-99 stipule que l'agrandissement d'un bâtiment principal dérogatoire (et/ou l'ajout de galerie) peut être autorisé que lorsque ledit bâtiment n'a pas atteint la limite maximale d'agrandissement autorisé en vertu du présent article en fonction de l'occupation au sol dudit bâtiment en date du 8 juin 1999 ou encore à la date d'entrée en vigueur du règlement qui a mis ledit bâtiment dérogatoire si elle est subséquente.
2. **124, chemin du Barrage** : Aux fins de permettre l'implantation d'un garage attenant à 14,68 mètres de la ligne avant au lieu de 15 mètres (Règlement de zonage portant le numéro 436-99, chapitre 20).

Les assemblées publiques de consultation auront lieu à 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, et le Conseil municipal entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

FAIT à Val-des-Monts ce vingt-neuvième jour de mars DEUX MILLE DIX-NEUF.

La Secrétaire-trésorière et
Directrice générale,



Patricia Fillet

AT